



Environnement  
Canada

Environment  
Canada

Service  
canadien des  
forêts

Canadian  
Forestry  
Service



Ministère des  
Richesses  
naturelles

Ontario

Centre de recherches forestières des Grands Lacs  
C.P. 490  
Sault Ste-Marie, Ontario  
P6A 5M7

Section du contrôle des ravageurs forestiers  
Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario  
Maple, Ontario  
LOJ 1E0

## La Spongieuse

La spongieuse, *Lymantria dispar* (Linnaeus), est un insecte originaire d'Europe qui a été introduit aux Etats-Unis (Massachusetts) vers 1869. Depuis, elle s'est répandue dans tous les états du nord-est et y est maintenant bien établie. Au Canada, on la trouve en Ontario, au Québec et dans les Maritimes.

Les chenilles de la spongieuse dévorent les feuilles de divers feuillus et conifères, mais elles s'attaquent surtout aux chênes, peupliers et bouleaux. Les oeufs sont pondus avant l'hiver, souvent sur l'écorce des arbres et parfois dans des endroits abrités (par exemple dans des amoncellements de pierres, sous des billots, et en dessous des véhicules de loisir ou des pièces d'équipement, qui contribuent à la propagation de l'insecte). Ils éclosent au printemps et les chenilles qui en sortent montent dans les arbres pour se nourrir des jeunes feuilles. Au début, les chenilles ne s'alimentent que le jour,



Masse d'oeufs



Larve

mais graduellement elles en viennent à se nourrir surtout la nuit. Elles ont tendance à s'assembler à l'abri dans les crevasses des arbres et parfois les plus grosses descendent même jusque dans la litière qui recouvre le sol.

En juillet, les chenilles sont parvenues à maturité et cessent de s'alimenter. D'une teinte foncée, sans éclat et couvertes de poils, elles mesurent entre 35 et 60 mm de long, et portent sur le dos cinq paires de taches bleues suivies de six paires de taches rouges. Elles sont à la recherche d'un endroit abrité pour la pupaison. On peut voir les pupes attachées par des fils de soie sur le tronc et les branches des arbres, sur les pierres, les débris végétaux, les immeubles et les clôtures. Les papillons apparaissent de 10 à 14 jours plus tard. Le mâle est brun pâle; il a le corps allongé et ses ailes ont environ 37 mm d'envergure. La femelle est très diffé-



Papillon mâle



Papillon femelle

rente: de couleur claire, elle est plus grosse et son corps est plus volumineux. L'accouplement et la ponte ont lieu près de l'emplacement de la pupaison. La ponte forme une masse de 100 à 1000 oeufs; elle est couverte de poils jaune-brun provenant du corps de la femelle.

Comme les femelles ne peuvent pas voler, la dispersion naturelle ne peut se produire qu'au stade larvaire. Les jeunes chenilles sont rendues très légères par les poils qui les recouvrent. Lorsqu'elles sont dérangées, elles se laissent tomber en tournoyant au bout d'un fil de soie et sont vite emportées par le vent, parfois à des distances considérables. L'homme peut aussi favoriser la dispersion de ce ravageur en transportant les billots, arbres, bois à brûler et pierres sur lesquels des oeufs ont été déposés. Les véhicules de passage dans les zones infestées emportent ailleurs des oeufs, larves ou pupes.

P.D. Syme  
Juin 1983

On peut obtenir ce dépliant au bureau de renseignements du Centre de recherches forestières des Grands Lacs.

Des renseignements sur d'autres insectes des feuillus sont donnés dans "Insectes des feuillus de l'est du Canada" (prix 14,95\$ Canada, 17,95\$ autres pays), disponible par l'entremise de nos agents libraires agréés ou au Centre d'édition du gouvernement du Canada, Ottawa, Canada, K1A 0S9.

Le contrôle de la spongieuse dans les grandes forêts est très difficile, mais on peut vaporiser des insecticides chimiques ou biologiques enregistrés pour le contrôle des larves de spongieuses sur les arbres ombrés et les arbres d'ornement infestés.

Il faut être conscient des risques que des oeufs, des pupes ou même des larves soient transportés sur des objets laissés dehors dans une zone infestée.

En Ontario, si vous voyez des oeufs, des chenilles ou des papillons qui vous semblent suspects, prévenez le bureau régional du Ministère des Richesses naturelles le plus près de chez vous ou, si vous êtes dans un parc provincial ou national, montrez-les à un employé du service des parcs. N'expéditez pas d'insectes vivants par la poste.